

U N I V E R S I T E DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 16 & 17 octobre 1975

Salon du Chancelier      Taillon

Etaients présents:

- M. Jean Cadieux, président
- M. Victor Ross
- M. Médard Collette
- M. Paul Boudreau
- M. Jean-Cl. Ladouceur
- M. Hervé Breau
- M. Carmel St-Pierre
- M. Raoul Dionne
- Mlle Corinne Gallant
- P. Maurice Chamard
- M. Roland Viger
- M. Léonard LeBlanc
- M. Michel Massiera
- M. Claude Tahiani
- M. Louis Lapierre
- M. Yvan Albert
- M. René Lecomte
- Mme Adéline Toussaint
- M. Donald Arsenault
- Mlle Marielle Préfontaine
- Mlle Huberte Richard
- Sr Velma Wade
- M. Gérard Cormier
- M. Clément Loubert
- M. Rhéal Bérubé
- P. Reno Desjardins
- M. Léopold Laplante
- P. Jean-Guy Lachance
- M. Gilles Long
- Sr Irène Léger
- M. Roméo LeBlanc
- M. Michel Fournier
- M. Paul-Emile Benoit, observateur
- P. Roland-E. Soucie, observateur
- M. Roger Beaulieu, observateur
- M. Luc Lévesque, observateur
- P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

**1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Le Recteur appel la réunion à l'ordre et déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui sont invités à se présenter.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION**

Monsieur Cadieux constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

**3. CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire général fit la lecture d'une lettre provenant de Madame Ghislaine Arsenault motivant son absence à la présente réunion.

- lecture d'une lettre en provenance de M. Albert Lévesque motivant son absence.

### 3. CORRESPONDANCE (suite)

- lettre de M. Gérard Blanchard, Secrétaire général de la F.E.U.M. indiquant que M. Martin Ahrens est leur représentant pour siéger sur le comité ad hoc - activité recherche;
- lettre du président de l'Association des professeurs, M. Jules Léger, indiquant le nom de M. Carmel St-Pierre comme représentant de leur association au comité ad hoc - activité recherche;
- lettre de M. Gilles Long indiquant le nom de M. Michel Fournier comme représentant étudiant du Collège Saint-Louis-Maillet au Sénat académique.
- lettre de M. Léopold Laplante soumettant sa démission comme représentant des Collèges affiliés au Comité des programmes;

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine que la démission de M. Léopold Laplante au Comité des programmes soit acceptée.

Vote: Unanime

Adopté.

- lettre du Père Jean-Guy Lachance demandant de soumettre au Sénat académique le document sur le projet d'un protocole d'entente concernant l'éducation permanente;
- lettre de Soeur Irène Léger demandant de mettre à l'ordre du jour la question des cours d'extension.

Cette dernière lettre ainsi que celle du P. Jean-Guy Lachance sont reportées au point 8 de l'ordre du jour - secteur académique.

### 4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 1975

Il est proposé par Gilles Long et appuyé par Jean-Claude Ladouceur que le procès-verbal de la réunion du 23 juin 1975 soit accepté moyennant les corrections suivantes:

Page 3 - numéro 4 c) 4e paragraphe - l'avant dernière ligne  
on doit lire ... un premier sujet et de 24 crédits...

Page 4 - numéro 4 d) 2e paragraphe - dernière ligne on doit lire ...  
relativement au cours ....

Page 7 - numéro 10 a) 1er paragraphe - dernière ligne on doit lire Faculté des  
sciences et de génie.

Vote: Unanime

Adopté.

### 5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

#### a) Grades honorifiques

Monsieur Cadieux informe les membres que l'on a reçu une réponse affirmative de chacune des personnes à qui l'Université a offert un doctorat honorifique à la collation des grades du mois d'octobre.

Monsieur Alexandre Boudreau recevra le titre de professeur émérite à une date ultérieure.

## 5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)

### b) Changement de nom - Faculté des sciences

Suite à la demande des sénateurs (réunion du 23 juin '75) M. Léonard LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences, explique les motifs de la demande de changer le nom de la Faculté des sciences à "Faculté des sciences et de génie".

- Pour faciliter l'accréditation des étudiants du département de génie auprès des associations professionnelles.
- Tendance actuelle au Canada dans les institutions où l'on enseigne les sciences pures & appliquées est de le préciser dans le nom même de l'école tel que proposé par la Faculté des sciences.
- Dans les statistiques d'inscription, il y a une croissance assez significative au programme de génie, ce qui fait du génie un secteur important.
- Le nombre total d'inscription à la Faculté des sciences pour l'année 1975-76 se chiffre à environ 460 dont 150 sont inscrits au programme de génie.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Clément Loubert que le Sénat recommande que l'appellation de la Faculté des sciences soit changée à la Faculté des sciences et de génie.

Vote: Unanime

Adopté.

### c) Article 18.1 et 6.2 de l'annuaire - obtention d'un degré

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert que le texte recommandé par le Conseil académique soit accepté.

Le texte soumis se lit comme suit: 1er cycle

18.1 "Pour obtenir de l'Université de Moncton un grade de premier cycle, un étudiant doit avoir réussi à l'Université de Moncton, ou à ses collèges affiliés, au moins un quart (\*)des crédits requis pour l'obtention de ce grade. Ces crédits doivent être normalement de niveaux 3000 et/ou 4000 et avoir été approuvés par le doyen/directrice ou directeur de sa faculté ou école".

2e cycle (à ajouter)

18.3.1 "Pour obtenir à l'Université de Moncton un grade de 2e cycle, voir les règlements particuliers à chaque faculté ou école".

Amendement

Il est proposé par le P. Jean-Guy Lachance et appuyé par Gilles Long d'ajouter au texte 18.1 "ou directeur d'études des collèges affiliés, alors on lirait ainsi: (dernière ligne)

de sa faculté/école, ou directeur d'études des collèges affiliés.

A la suite de discussions il est proposé par Roméo LeBlanc et appuyé par Raoul Dionne que ce point soit déposé sur le bureau.

Vote: Pour: 29

Abst.: 1

Adopté.

6. STATISTIQUES - INSCRIPTIONS (MONCTON, EDMUNDSTON, SHIPPAGAN)

Le Recteur donne les statistiques des inscriptions pour l'année 1975-76 comme suit:

En date du 19 septembre 1975, 2702 étudiants sont inscrits à l'Université de Moncton, dont 1213 sont des nouveaux étudiants.

On prévoit 2620 étudiants au 1er décembre - augmentation de 110 comparativement à l'an dernier.

M. Gilles Long présente les statistiques des inscriptions du Collège St-Louis-Maillet. En date du 10 octobre 1975, 458 étudiants étaient inscrits - diminution de 10% comparativement à l'an dernier.

Au Collège Jésus-Marie, Soeur Léger présente les chiffres comme suit: 110 étudiants à plein temps et 50 à temps partiel - diminution de l'an dernier.

7. **RAPPORT DU RECTEUR**

a) Ecole de droit

Monsieur Cadieux donne un résumé du travail accompli jusqu'à date concernant le projet de l'Ecole de droit. L'Université a

- Soumis une demande à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.
- Reçu une réponse de la Commission en date du 6 août 1975 l'avisant que la Commission a formé un comité d'études sur les besoins de l'enseignement du droit aux Maritimes.
- Fait parvenir un budget à la Commission couvrant la construction, l'équipement et le fonctionnement de l'Ecole.
- Retenu les services d'un consultant, professeur à l'Université d'Ottawa, qui a entrepris les démarches suivantes:
  - a) Consultation de doyens des nouvelles écoles de droit au Canada;
  - b) consultation des doyens de U.N.B. et Dalhousie;
  - c) préparation d'un programme.
- Retenu les services à temps partiel d'un bibliothécaire spécialisé en sciences juridiques pour établir une bibliothèque. L'Université a déjà reçu une liste partielle.
- Commencé certaines démarches pour obtenir des dons de volumes.
- Rencontré une trentaine de juristes de la province.

b) Comité ad hoc sur le français

Le Sénat a étudié non seulement le rapport LeBlanc mais avait en main les suggestions proposées par le Comité exécutif relativement au rapport sur le français ainsi que les suggestions du Conseil académique relativement au même rapport.

Après étude sérieuse il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Léonard LeBlanc que le document présenté par le Conseil académique relativement au rapport LeBlanc soit accepté tel que corrigé. (Texte en annexe)

Vote: Pour: 28

Abst: 2

Adopté.



## 8. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

### b) Projet de protocole d'entente (suite)

#### ATTENDU QUE:

- 1) La population à qui s'adresse l'éducation permanente n'est pas mobile en raison de ses obligations familiales et professionnelles...
- 2) Le Collège Saint-Louis-Maillet a l'obligation de répondre, par son Service d'éducation permanente, aux besoins académiques de la population adulte...
- 3) Le Collège Saint-Louis-Maillet ne peut remplir ce rôle adéquatement s'il n'est pas autorisé à donner les cours requis et, pour ce faire, s'assurer des services de professeurs qualifiés, dûment approuvés, et des facilités physiques quand ces dernières s'avèrent nécessaires...

#### DEMANDE:

- 1) Le Collège Saint-Louis-Maillet demande donc au Sénat académique de l'Université de Moncton d'être autorisé à donner les cours répondant aux besoins de la population (niveau: 1er cycle) à condition de s'assurer de professeurs qualifiés, dûment approuvés, et des facilités physiques quand ces dernières s'avèrent nécessaires.
- 2) Au niveau du 2e cycle, le Collège n'a pas l'intention d'organiser de son propre chef, des cours; cependant pour répondre à une demande locale, notre Service d'éducation permanente peut suggérer au Service de l'éducation permanente de l'Université de Moncton de donner des cours à ce niveau, conformément aux critères consignés dans les paragraphes 2) et 3) des "attendu que" laissant le soin à notre Service d'éducation permanente d'en faire localement l'administration.
- 3) Une fois complétées les exigences académiques d'un certificat ou d'un diplôme, et après vérification par le Comité des grades, l'Université de Moncton décerne au candidat qui a complété ces exigences le certificat ou le diplôme en question.

#### MODALITES

- 1) Les négociations pour l'approbation d'un cours doivent s'effectuer entre le directeur de l'Education permanente de l'Université de Moncton et celui du Collège Saint-Louis-Maillet, selon les procédures établies dans chaque institution. Si l'un ou l'autre des directeurs ou les deux doivent faire appel à une autorité supérieure pour trancher une question, ils devront référer le cas au Vice-recteur à l'enseignement de l'Université de Moncton, d'une part, et au directeur des Services pédagogiques du Collège Saint-Louis-Maillet, d'autre part; en dernière instance, la cause doit être portée devant le Sénat académique de l'Université de Moncton.
- 2) Les critères énumérés au paragraphe 3) des "attendu que" peuvent être vérifiés par le doyen de la faculté concernée. En cas de litige concernant les qualifications du professeur, le cas doit être référé au Comité de contrôle des exigences académiques et en dernière instance au Sénat académique.

## 8. SECTEUR ACADEMIQUE

### b) Projet de protocole d'entente (suite)

- 3) Les cours des programmes pour lesquels le Collège Saint-Louis-Maillet est déjà habilité dans le secteur régulier n'exigent pas d'autorisation particulière.
- 4) Dans les autres cas, l'autorisation devra être donnée par le doyen de la faculté concernée, conformément aux critères mentionnés au paragraphe 3) des "attendu que" et selon le processus décrit au paragraphe 1) des "modalités".
- 5) Nous souhaitons qu'une coordination de tous les cours donnés à l'Education permanente soit faite en tenant compte des critères exprimés dans les paragraphes 2) et 3) des "attendu que".

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Marielle Préfontaine que l'on accepte le principe du protocole d'entente afin d'offrir à chaque région des cours selon les besoins et pour ce faire qu'un comité soit nommé qui aura la responsabilité de suggérer les modalités et les mécanismes d'application de ce protocole

Vote: Unanime

Adopté.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Louis Lapierre que la formation de ce comité concernant le protocole d'entente soit reportée au point 13 de l'ordre du jour (Autres).

Vote: Unanime

Adopté.

### c) Demande du Collège Jésus-Marie (lettre de Sr Léger)

Dans la lettre de Soeur Irène Léger, en date du 22 septembre 1975, le Collège Jésus-Marie demande à être autorisé à organiser les cours d'extension pour la région de Shippagan.

Attendu que des problèmes existent dans le fonctionnement de l'Education permanente, il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Clément Loubert que nous recommandions qu'un comité fasse l'évaluation des opérations de l'Education permanente dans le but de réorganiser les structures, de déclarer les programmes autorisés, de bâtir des mécanismes de contrôle et de collaboration entre les facultés et les collèges et les critères de qualité dans l'enseignement des cours à temps partiel.

Vote: Pour: 20

Contre: 3

Abst.: 4

Adopté.

### d) Comité des programmes

Programme de maîtrise en administration publique

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Maurice Chamard que la recommandation du Comité des programmes concernant l'acceptation des syllabi AP 6100, AP 6200, AP 6300, AP 6400, AP 6500 et AP 6600 soit acceptée.

Vote: Pour: 22

Abst.: 3

Adopté.

## 8. SECTEUR ACADEMIQUE (suite)

### d) Comité des programmes (suite)

Le Comité des programmes recommande:

- que le syllabus du cours AP 6000 soit accepté et remplace AD 6214 lorsque le programme de maîtrise en administration publique sera effectivement en vigueur;
  
- que la Faculté d'administration ajoute une remarque à la description du cours signalant les cours du 1<sup>er</sup> cycle qui exempteraient les étudiants de ce cours AP 6000.
  
- que la Faculté d'administration puisse présenter directement cette remarque au Sénat du 16 octobre.

Le doyen de la Faculté d'administration, Monsieur Boudreau informe les sénateurs que les étudiants qui ont suivi les cours SP 2220 et SP 2230 seront exemptés du cours AP 6000.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Léonard LeBlanc que la recommandation du Comité des programmes soit acceptée.

Vote: Pour: 24                      Contre: 1                                      Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Gilles Long que l'on recommande d'inclure des stages dans le programme d'administration publique.

Vote: Unanime    Adopté.

## 9. RAPPORT DES COMITES

### a) Comité d'appel

Cas David Boudreau - étudiant à la Faculté d'administration

Le Comité d'appel recommande que l'on accorde à David Boudreau les 3 crédits pour le cours AD 3222 à cause de l'expérience académique valable qu'il a retiré de ce cours.

Cas Léonard Ouellette - étudiant à Faculté des sciences

Le Comité recommande que la note F pour le MA 3533 soit retirée du dossier de M. Léonard Ouellette.

Il est proposé par Huberte Richard et appuyé par Louis Lapierre que les recommandations du Comité d'appel soient entérinées.

Vote: Unanime    Adopté.

### b) Comité ad hoc sur la recherche

Le Secrétaire général donne la composition du comité comme suit: Les trois sénateurs - Léonard LeBlanc, René Lecomte et Maurice Chamard; le représentant des professeurs -Carmel St-Pierre; et le représentant étudiant - Martin Ahrens.

Le Comité ne s'est pas encore réuni mais doit le faire sous peu.



## 10. NOMINATIONS

### a) Comité des programmes

Puisque le représentant des collègues affiliés, M. Léopold Laplante, a démissionné du Comité des programmes

Il est proposé par le P. Jean-Guy Lachance et appuyé par Louis Lapierre que le Collège de Shippagan nomme un représentant au Comité des programmes.

Vote: Unanime

Adopté.

### b) Comité de contrôle des exigences académiques

Il est proposé par le P. Reno Desjardins et appuyé par Gérard Cormier que Alvaro Tamayo soit nommé sur le Comité de contrôle des exigences académiques pour remplacer Victor Ross qui siégeait sur ce comité à titre de professeur .

Vote: Unanime

Adopté.

## 11. PROJETS

Le Recteur fait rapport des plus récentes démarches avec plusieurs organismes concernant la possibilité d'introduire à l'Université des programmes d'études en agronomie et en pêcheries.

## 12. RAPPORTS

### a) Rapport de la Bibliothèque

Aucun rapport présenté puisque le bibliothécaire en chef est absent.

### b) Rapport du Conseil de recherche

Le directeur du Conseil de recherche, le P. Reno Desjardins, donne un résumé des activités du Conseil depuis son entrée en fonction.

#### I - La composition du Conseil de recherche:

Sciences pures et appliquées - Marielle Préfontaine et Victorin Mallet; sciences humaines - Jean-Claude Ladouceur et René Lecomte; arts - Serge Morin et Francis Coutellier.

#### II - Activités:

##### A - Du Conseil:

- Mise au courant de notre rôle comme membres du Conseil;
- Interrogation sur les priorités;
- Reprise de contact avec les agences de subvention-voyage à Ottawa.

##### B - Du Bureau:

- Circulation d'informations et documents sur les subventions de bourses et de recherche;
- Annonce de la tranche spéciale de subventions d'automne.
- Publication du Bulletin.
- Négociation de contrat de recherche.
- Organisation de la visite du Conseil des Arts du Canada.
- Appartenance à l'Association Canadienne des Etudes graduées et de la recherche.

**12. RAPPORTS (suite)**

c) Sciences de la santé

M. Léonard LeBlanc présente le rapport des sciences de la santé en donnant les informations suivantes:

D'après l'entente signée en 1969 avec le Gouvernement du Québec 13 places sont réservées dans les facultés de médecine des universités du Québec pour les étudiants du Nouveau-Brunswick.

Pour l'année courante seulement 4 étudiants ont été acceptés en médecine. Ceci serait causé par le fait que les candidats du N.-B. doivent faire compétition à ceux du Québec et souvent les mêmes candidats (qui font leur demande à plusieurs universités) sont choisis par plus d'une institution.

Statistiques d'inscription: 4 étudiants en médecine (Laval, Montréal et Sherbrooke); 5 en art dentaire; 2 en optométrie et autres disciplines; 1 en hygiène dentaire; 6 en pharmacie; 5 en physiothérapie et 3 en ergothérapie.

Grand total de 26 étudiants inscrits dans les universités du Québec qui reconnaissent officiellement le diplôme des sciences de la santé.

**13. AUTRES**

A) Comité du protocole d'entente

Il est proposé par le P. Jean-Guy Lachance et appuyé par Hervé Breau que le comité du protocole d'entente soit formé de la façon suivante:

a) Un noyau permanent comprenant le Vice-recteur à l'enseignement, 2 doyens, le Directeur de l'éducation permanente, et le Secrétaire général.  
Les personnes nommées sont: Victor Ross, Raoul Dionne, Yvan Albert, Rhéal Bérubé et Louis-Marcel Daigle .

b) Relativement au protocole d'entente avec le Collège Saint-Louis-Maillet le noyau permanent plus deux membres nommés par le Collège Saint-Louis-Maillet.

c) Relativement aux politiques générales le noyau permanent élargi des trois recteurs, soit celui de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan.

Vote: Unanime Adopté.

B) Comité ad hoc sur des standards linguistiques - programme de formation des maîtres

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre que le soin de former le comité ad hoc sur les standards linguistiques soit confié au Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

C) Calendrier des réunions

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre que les dates des prochaines réunions du Sénat académique soient déterminées et que les membres en soient informés.

Vote: Unanime Adopté.

**13. AUTRES (suite)**

C) Calendrier des réunions (suite)

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Gilles Long qu'à l'avenir les réunions du Sénat commencent le jeudi à 14h pour se continuer le vendredi.

Vote: Unanime

Adopté.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par le P. Jean-Guy Lachance que les dates prévues pour les réunions du Sénat jusqu'au 1er juillet 1976 soient déterminées par le Président du Sénat et que la liste de ces dates soit distribuée avec le procès-verbal de la présente réunion.

Vote: Unanime

Adopté.

**14. AJOURNEMENT**

Il est proposé par Jean-Claude Ladouceur et appuyé par Michel Fournier que la réunion soit ajournée.

Adopté.

**PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le jeudi 15 janvier 1976 à 14h.

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle, secrétaire